

Objet : Fourniture de bornes de balisage pour le parc de la Prade à Saint-Cyprien.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de fourniture de bornes de balisage pour le parc de la Prade à Saint-Cyprien,

Considérant le montant estimatif de 37 500 euros HT et inférieur à 90 000 euros HT,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant que les critères de sélection sont le prix des prestations (60%), le délai de livraison (20%), le service après-vente (10%) et le caractère fonctionnel de montage, démontage et entretien (10%),

Considérant les offres de :

- **FILIAMETAL DESIGN** (36 rue de la pinède – 66240 SAINT-ESTEVE) pour un montant de 34 500,00 € HT et un délai de livraison de 4 semaines,
- **LUZ ECLAIRAGE** (6 carrer Llarg – 66740 VILLELONGUE DELS MONTS), pour un montant de 45 178,00 €HT et un délai de livraison 7 semaines,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un marché de fourniture de bornes de balisage pour le parc de la Prade à Saint-Cyprien avec FILIAMETAL, pour un montant de 34 500,00 € HT et un délai de livraison de 4 semaines

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite soit 34 500,00 €HT est inscrit au budget principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

- 1 JUL. 2020

Le Président

Thierry DEL POSO

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200701-2020-06-18D-AU
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020

